

Vous trouverez ci-dessous nos réclamations individuelles et collectives CGT, en lien avec le point 6 de l'ordre du jour du CSE du 05.02.2021 et les réponses de la direction.

1/ Lors du CSE en date du 28/09/2020, au niveau de la présentation de la campagne de promotion, nous vous avons interrogé sur la date à partir de laquelle la direction compte les deux mois nécessaires pour l'obtention du courrier justifiant la décision de non promotion pour les agents éligibles à l'article 20.4. Vous nous aviez répondu (élément mentionné à l'écrit dans le PV) à compter du 18/12/2020. Les agents concernés devront donc recevoir ce courrier avant le 18/02/2021. Pouvez faire ce rappel auprès de votre ligne managériale ?

Réponse :

La direction tient à nous apporter une précision importante en nous indiquant que le délai de 2 mois doit s'apprécier à compter du 01/01. Le délai de 2 mois expire donc au 28/02. Un rappel sera bien effectué auprès de la ligne managériale.

Donc la direction admet s'être trompée. Mea Culpa... 2 mois pour écrire un courrier aux agents non promus !!! Et bien !

2/ La nouvelle classification pour les agents de droit public s'applique au 01/02/2021. Vous avez légitimement fait le choix de proposer une réunion visio aux agents de droit public afin de prendre le relais de vos directions locales et de permettre une présentation de cette nouvelle classification. Mais consacrer moins de 30 minutes à cette présentation ne peut être qu'insultant. Surtout que vous n'avez pas permis aux collègues de poser des questions. Les collègues étaient en droit d'avoir des réponses à des questions techniques et opérationnelles, vous savez que de nombreux managers seront en incapacité d'y répondre. Les représentants de la direction ont certifié qu'un questions/réponses sera communiqué. A quelle date ce document sera diffusé aux agents concernés ?

Réponse :

La direction a bien pris en compte les mécontentements portés et s'engage à ce que les questions/réponses soit diffusé avant le Lundi 08/02 fin de journée.

Un engagement de la direction à destination des agents de droit public ? On a du mal à y croire.

Pour votre information, la direction a prévu 30 minutes pour former les agents de droit public sur la nouvelle classification, la CGT organise une journée d'étude sur ce même thème... Oui pendant une journée ! Et même avec le droit à des questions et des réponses !

3/ Les Directions Territoriales organisent sur les sites des réunions avec les agents Gestion des Droits intitulés « échange avec le correspondant DT au sujet de la personnalisation ». Pouvez-vous nous informer sur les objectifs de ces réunions ? S'agit-il d'anticiper le déploiement du Conseiller Référent Indemnisation ?

Réponse :

La Direction nous confirme qu'il y aura bien un dialogue social régional sur le déploiement du Conseiller Référent Indemnisation. Il ne peut donc s'agir d'une anticipation du CRI, mais plutôt d'évaluer la proactivité, la personnalisation et disposer d'une animation métier pour appréhender un soutien.

Il s'agit donc bien d'une anticipation du CRI !

4/ Comment justifiez-vous les 20 retraits de poste affichés lors de la diffusion du relevé de nomination n°1-2021 ?

Réponse :

La direction nous informe que l'enveloppe CDI est engagée, elle souhaitait engager une diffusion des postes en anticipation. Mais la direction a anticipé plus de départs que ceux prévus sur cette fin d'année 2020. Avec la crise sanitaire, elle a constaté moins de départs en retraite et de mobilités inter-régions en 2020. La Direction, au vu du risque de surconsommation en CDI, a donc fait le choix de retirer les postes diffusés.

Si la Direction savait anticiper, ça se saurait !!!

5/ Avec le télétravail important sur cette période, quelles sont les possibilités pour les agents qui souhaiteraient disposer de RECH en heures, pour un rendez-vous médical par exemple ?

Réponse :

La direction nous informe que le télétravail n'empêche pas de bénéficier de RECH en heures sous condition que celles-ci soient posées à la demi-journée.

Demande à la direction ce dont tu as besoin, elle t'expliquera comment t'en passer !

6/ Suite à la désignation des Représentants de Proximité par le CSE, vous aviez affiché la liste des RP sur l'intranet en mentionnant le nom de l'organisation syndicale qui avait présenté les RP sur sa liste de candidats. Pourquoi avoir retiré cette information, alors que vous l'avez bien maintenu sur les représentants de la CSSCT ? Cette disposition ne remet pas en cause les attributions des RP et leurs interventions sur délégation du CSE. Quand aurons-nous une information claire et transparente sur les comptes rendus des réunions trimestrielles, de leur mise à disposition ?

Réponse :

La direction nous confirme avoir effectué une mise à jour de l'intranet au niveau du

dialogue social, sur les Représentants de Proximité mais aussi sur les représentants de la CSSCT, dans un objectif de garantie de neutralité syndicale. Les comptes rendus des réunions RP sont disponibles pour les élus CSE et les RP sur la BDU, et ce depuis le 18/01/2021.

Nous aurions préféré que les comptes rendus des réunions des Représentants de Proximité soient transmis aux agents du périmètre concerné.

Et nous vous confirmons que nos élus CSE, nos représentants CSSCT, nos représentants de proximité agiront toujours avec les valeurs et les revendications de la CGT !

***Des questions, des interrogations,
n'hésitez pas à prendre contact
avec nos représentants de proximité !***

Les représentants de Proximité (RP) CGT

Gérald BRUNIN	DR VILLENEUVE D'ASCQ
Carine LECLERE	DTD AISNE
David CAILLEREZ	
Isabelle FACHE	DTD SOMME
Nicolas DELACOURT	
Zourha BENACHOUR	DTD FLANDRES
Sophie DELARUE	DTD HAINAUT
Olivier DEFOER	
Fatima ALIOUAT	DTD VERSANT NORD EST
Hélène GAUDRON PERRICHOT	DTD LILLE
Jean-Marc D'ALESSANDRO	
Delphine LAMANDE	DTD OISE
Christelle BEGHIN	
Frédéric THOMAS	DTD NORD ARTOIS COTE D'OPALE
Emilie HEYZE	PLATEFORMES VILLENEUVE D'ASCQ ARCHIMEDE et LILLE GRAND SUD

Vos élu(e)s et votre représentant au CSE:

Elu(e)s titulaires : Mohamed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN

Elu(e)s Suppléants : Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT

Représentant syndical : Willy SPANHOVE

Pour nous contacter: syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr <http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>